Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - 16, rue de la République - Tél. 72.58.72

--- 3ème Année --------------- N° ----------

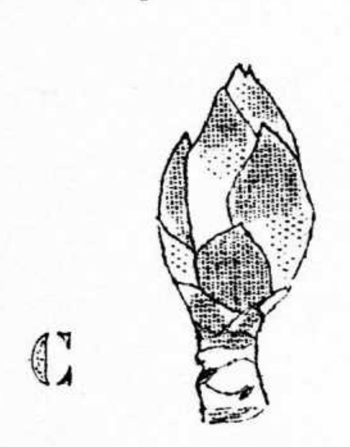
N°4 18 Mars 1955

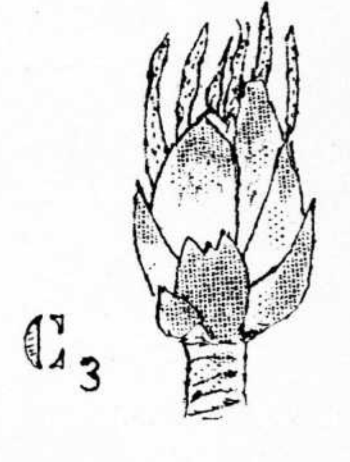
Première édition régionale n° 3

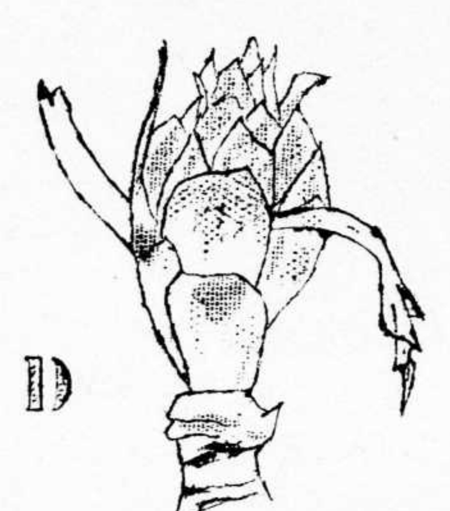
AVERTISSEMENTS

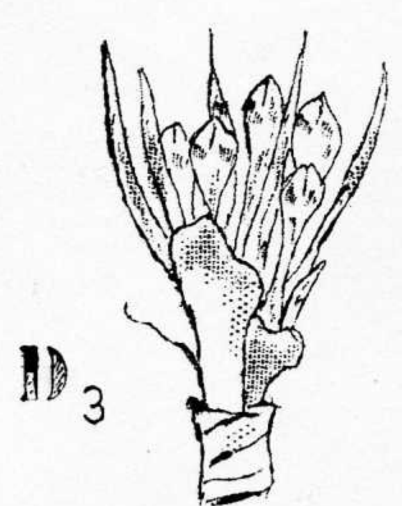
TAVELURE du POIRIER — Zones I - II -

Des contaminations deviennent possibles à partir des conidies qui sont extérieurement nombreuses (en particulier dans les plantations de la basse vallée du Rhône - zone II C.). D'autre part, la maturité des périthèces rend probables des contaminations lors des prochaines pluies.









Sur les arbres **ayant atteint** (ou dépassé) le stade D., effectuer, dès réception du présent avis un traitement cuprique, ou un traitement au captane ou un traitement au zinèbe.

TAVELURE du POMMIER

Attendre un avis ultérieur.

HOPLOCAMPES des PRUNES — Zones I et II (A.B.C.)

La sortie des insectes se produit simultanément avec la floraison des variétés japonaises. Il conviendra de traiter ces arbres à la chute du 3/4 des pétales.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND. Autor. du 23/1/53.